



Membres CGT au Comité Central d'Entreprise

Adresse postale :
Centre Commercial Carrefour
A l'attention de Mme POUPON Aleth
Membre du Comité Central d'Entreprise
Avenue de Bourgogne
21800 QUETIGNY

**Courrier RAR à Madame la Directrice des relations sociales
Présidente du CCE**

Mme BEKOURIAN Agnès
CARREFOUR HYPERMARCHES SAS
93 Avenue de Paris,
CS 15105
93342 MASSY CEDEX

**Copie à Madame la Directrice des ressources Humaines,
Marie Hélène CHAVIGNY**

CARREFOUR HYPERMARCHES SAS
93 Avenue de Paris,
CS 15105
93342 MASSY CEDEX

Courrier RAR à Madame la Secrétaire-adjointe du CCE CARREFOUR Hypermarchés SAS

Membre de la Commission Economique du CCE
CARREFOUR LIMOGES BOISSEUIL
Mme Véronique HERCENT
BP 301
87220 BOISSEUIL

Copie à la DIRECCTE

Unité de Contrôle UC 1
Immeuble Européen
98, allée des Champs Elysées
Courcouronnes - CS 30491
91042 Evry Cedex

A Quétigny,
Le 14 Avril 2017

Madame la Directrice des Relations Sociales, Madame la Directrice des ressources Humaines,

Les membres CCE CGT ont eu la surprise de découvrir par voie de presse le discours non alambiqué du PDG du groupe Carrefour déclarant que les hypermarchés « **ont perdus la bataille du non-alimentaire** » laissant clairement entendre un avenir économique et social incertain pour ces secteurs d'activité dans les années à venir.

Certes le PDG Georges PLASSAT n'a pas relégué l'hypermarché au musée mais en le qualifiant encore de « socle culturel » de la société mais il a clairement souligné l'ancienneté du concept et a annoncé que 83% des résultats étaient désormais réalisés sur l'alimentaire.

Cette tendance et ces constats sont apparemment partagés par d'autres enseignes concurrentes. Certaines n'hésitent pas à se séparer de pans entiers d'activité au profit de la « réallocation » de surface de vente à des enseignes extérieures en lieu et place des activités supprimées et des mètres carrés ainsi libérés. Ce qui était aussi un des projets du groupe Carrefour lors du lancement du modèle « Carrefour Planète » il y a quelques années. Georges Plassat ayant encore récemment annoncé par voie de presse des réorganisations dans les hypermarchés pour les années à venir.

Nous vous rappelons à cet effet que les membres CGT ont alerté l'entreprise à de nombreuses reprises sur l'évolution économique et commerciale du non alimentaire, notamment sur l'EPCS. Notre organisation reste à ce propos toujours dans l'attente d'une éventuelle réponse de votre part suite au dernier courrier dans lequel elle retraçait une nouvelle fois les problématiques de ce secteur qui empêchent le développement de la vente et du chiffre d'affaire.

Dans ces circonstances, au vu des discours tenus par nos dirigeants depuis de nombreuses années sur les « mauvais résultats » du non-alimentaire, au vu des nombreux articles de presse dans lesquels ils s'expriment en ce sens, nous souhaiterions que vous puissiez nous apporter quelques éclaircissements sur l'évolution de l'emploi et des effectifs au sein de notre Comité Central d'Entreprise, ou certes notre organisation syndicale est minoritaire mais entend peser de tout son poids pour prémunir les salariés d'éventuelles menaces sur l'emploi qui peuvent planer sur ces secteurs non alimentaires.

Nos inquiétudes sur l'emploi sont légitimes, cela concerne l'avenir de milliers de salariés actuellement en poste sur ces secteurs « non alimentaires » au sein des hypermarchés.

La CGT n'est pas coupée des réalités du monde économique. Elle sait bien que dans cette période de mutations rapides et accélérées notamment par le biais d'internet, des métiers vont évoluer, certains pouvant même disparaître.

Pour autant il n'est pas question pour la CGT que ces mutations se fassent au détriment des salariés, qui, alors qu'ils assurent depuis des années le succès de l'entreprise et la richesse de ses dirigeants grâce à leur travail et à leurs compétences, se retrouvent trop souvent être les « variables d'ajustements » de l'impact social de ces évolutions.

Des outils existent et peuvent être opérationnels lorsqu'ils ne sont pas détournés de leur conception originelle par les employeurs. En ce sens, une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences couplée avec un Plan de **Sauvegarde de L'emploi** digne de ce nom permettrait aux salariés, victimes de ces mutations, de pouvoir rebondir dignement au sein de l'entreprise.

La CGT déplore une nouvelle fois que l'accord GPEC « à minima » actuellement en vigueur au sein du groupe ne permette pas de réelles anticipations ni de réelles prises en comptes des besoins des salariés touchés par la perte éventuelle ou constatée de leur métier.

L'exemple de la fermeture des Services Après Ventes Régionaux en atteste. Les salariés avaient été en justice. Les tribunaux leur ont donné raison sur le manque de moyen mis en œuvre en regard des possibilités financière du Groupe Carrefour.

C'est pourquoi selon notre organisation il eut fallu que ces accords puissent être adaptés aux restructurations que nous craignons de voir déployées au sein de notre entreprise avec l'impact sur l'emploi et les effectifs que cela engendrerait.

C'est donc en votre qualité de Présidente du CCE que nous nous adressons à vous. Nous adressons aussi, en l'absence provisoire de madame la Secrétaire, copie de ce courrier à Madame la Secrétaire-adjointe

FO/FGTA du CCE pour l'informer de notre demande d'explication sur l'avenir des secteurs non alimentaire au sein de l'entreprise.

Vous n'êtes pas sans savoir que lorsque le Comité d'Entreprise (ou le Comité Central d'Entreprise) recueille des informations préoccupantes sur la situation de l'entreprise ou/et de son évolution (Baisse du carnet de commandes, menaces sur l'emploi, incidents de paiement, perte de marchés ou/et de clients, réorganisations, fusions...), il peut initier une procédure dite de « **droit d'alerte** ».

La procédure permet au CCE de disposer rapidement d'une information complète sur les origines et l'ampleur des difficultés de l'entreprise et oblige ses dirigeants à communiquer les mesures de redressement envisagées.

La procédure de mise en place du Droit D'alerte étant précédée d'une demande d'explication à l'employeur, les membres CGT du Comité Central d'Entreprise vous interrogent et sollicite des explications sur le devenir économique, commercial et social des secteurs non alimentaires :

- Quelles vont être sur les 5 prochaines années les évolutions sociales et commerciales du secteur **EPCS** dans nos hypermarchés ? (électro/photo/ciné/son)
- Quelles vont être sur les 5 prochaines années les évolutions sociales et commerciales du secteur **Textile** ?
- Quelles vont être sur les 5 prochaines années les évolutions sociales et commerciales du secteur **Bazar** ? (jouet, jardin, bricolage, auto, librairie, ect)
- Quelles vont être sur les 5 prochaines années les évolutions sociales du **secteur Caisse** ?
- Enfin, quelles vont être sur les 5 prochaines années les évolutions sociales et commerciales du **secteur alimentaire** ?

La démarche portée au travers de ces demandes d'explications recueillera sans nul doute un écho favorable auprès des autres organisations syndicales représentées au CCE, elles aussi soucieuses de l'avenir de l'emploi et des effectifs au sein de notre entreprise.

C'est pourquoi, dans l'attente d'une réponse à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice des Relations Sociales, Madame la Directrice des ressources Humaines, nos cordiales salutations.

Pour les membres CGT au CCE
Mme Aleth POUPON.
Membre CGT au CCE.